

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL AUPRES
DES NATIONS UNIES**

New York, le 05 octobre 2018

Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le Cambodge au

nom du Groupe africain et par l'Iran au nom du Mouvement des non-alignés (NAM) et voudrait faire les quelques observations ci-après, à titre national.

Permettez-moi d'emblée de remercier le Secrétaire général

infractions grave commises ajoute aux souffrances des victimes, nous devons nous assurer que les privilèges et immunités accordés au personnel des Nations Unies ne soient un prétexte pour commettre des actes répréhensibles en toute impunité.

Monsieur Le président

Notre attachement à ces principes, en tant que pays contributeurs de troupes, justifie les efforts inlassables de notre pays à faire de cette

particulier de comportement impliquant des abus et exploitations sexuels, commis par des fonctionnaires ou des experts en de missions de l'ONU

Ce dispositif constitue un élément essentiel de la nouvelle stratégie,

adoptée en 2017 par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

et mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels commis par le personnel des Nations Unies consacrée par la déclaration collective adoptée lors de la 73^e session.

Monsieur le Président,

A cet engagement politique au plus haut niveau, vient s'ajouter une législation nationale adaptée et à même de faciliter les enquêtes et les

des Nations Unies, notamment par le biais de programmes de formation préalable au déploiement et en cours de mission et de sensibilisation.

N'oublions jamais que l'absence de redevabilité pour ces crimes

porte atteinte à nos valeurs,

N'oublions jamais que l'absence de redevabilité pour ces crimes

trahit la confiance des victimes,

N'oublions jamais que l'absence de redevabilité pour ces crimes

cultive la désillusion chez les familles.

Je vous remercie de votre attention.